

les éléments principaux des dits réacteurs, et elles offrent aussi des services techniques au Canada et à l'étranger.

L'énergie nucléaire constitue aujourd'hui l'option la plus économique pour permettre une nouvelle production d'électricité dans plusieurs parties du Canada. Cet avantage devrait s'intensifier au cours de la prochaine décennie, surtout à l'est du Manitoba, dans les régions où les sites d'hydro-électricité à coût peu élevé ont été fortement exploités. Cependant, on a assisté dernièrement, dans toutes les parties du Canada, à un ralentissement du taux de croissance de la consommation, ce qui eut pour effet de retarder la venue de nouvelles commandes de réacteurs. La demande de réacteurs à l'étranger a également chuté, ce qui a accru l'incertitude de la concurrence internationale sur le marché des exportations. La décision du Mexique, en juin de cette année, de remettre à plus tard la mise en oeuvre de son vaste programme nucléaire met en évidence les perspectives peu favorables de l'industrie. Ce marché était considéré comme l'un des débouchés à l'exportation les plus prometteurs pour le Canada.

Le Canada poursuit ses efforts de commercialisation du CANDU dans trois marchés: le marché intérieur afin de satisfaire à la demande d'électricité au Canada; les exportations vers les Etats-Unis de l'électricité produite au moyen de nouveaux réacteurs construits au Canada; et l'exportation des réacteurs mêmes.

L'étude fait remarquer que le Canada est déjà fortement engagé dans la voie nucléaire. En Ontario, huit réacteurs de capacité CANDU ont un excellent dossier pour ce qui est de leur sécurité, de leur fiabilité et des économies qu'ils occasionnent. Douze autres sont en construction dans cette province. Deux autres réacteurs au Canada ont récemment reçu l'approbation de démarrer, un au Nouveau-Brunswick et un au Québec. Bien qu'aucun réacteur n'ait encore été construit spécifiquement en vue d'exporter de l'électricité aux Etats-Unis, cette possibilité s'avère intéressante tant pour remplacer le pétrole que pour fournir éventuellement une nouvelle capacité aux Etats-Unis. Déjà la centrale nucléaire de Pointe-Lepreau au Nouveau-Brunswick a reçu l'autorisation du Gouvernement canadien d'exporter sa production excédentaire d'électricité vers les états de la Nouvelle-Angleterre.

Quatre réacteurs de capacité CANDU ont été vendus à l'étranger, dont un à l'Argentine, un à la Corée du Sud et deux à la Roumanie. Le Gouvernement canadien a indiqué de façon catégorique que la technologie nécessaire au fonctionnement de ces réacteurs au Canada et à l'étranger sera maintenue. On prévoit d'autres ventes possibles au cours de la deuxième moitié de la décennie. L'étude soutient les efforts de vente au plan international. Elle fait remarquer que les exportations de réacteurs CANDU démontrent que le Canada a la capacité de mettre au point, de commercialiser et de maintenir un produit technologique de pointe et établissent sa compétence en matière de gestion de mégaprojets.

Toutefois, l'exportation des réacteurs, de la technologie et d'autres matériaux nucléaires présente des problèmes qui exigent souvent une évaluation difficile des coûts, des risques et des avantages. Le public se préoccupe vivement du rôle que les réacteurs nucléaires exportés peuvent éventuellement jouer dans la prolifération des armes nucléaires. Pour cette raison, le Canada exporte des réacteurs uniquement aux pays qui s'engagent à respecter les exigences bilatérales et internationales strictes en matière de non-prolifération. L'étude recommande de n'apporter